

## LA FORMATION CONTINUE AU CIF

MARCELO MANIMTIM, C.M.

Directeur du CIF

### **Une brève histoire**

Après Vatican II le besoin de la formation continue des confrères a été discuté dans beaucoup d'Assemblées Générales. Finalement, l'Assemblée de 1992 a décrété qu'un centre pour un tel programme devrait être établi. Après son élection, le P. Robert Maloney a déclaré, « Nous ne discuterons pas la question du Centre de Formation: désormais, nous en établirons un ». En conséquence deux confrères ont été recrutés pour le projet: John Rybolt de l'ancienne Province du Midwest des USA et Jean-Pierre Renouard de la Province de Toulouse. Luis Alfonso Sterling de la Colombie a rejoint un peu plus tard l'équipe. Ainsi, le Centre International de formation Saint Vincent de Paul est né. Il s'est installé à la Maison Mère ici à Paris. La première session s'est tenue du 4 septembre au 9 décembre 1994. En 1996 Jean Pierre Renouard est retourné à Toulouse et fut remplacé par Kasimierz Stelmach de Pologne. Cette même année Luis Alfonso Sterling est retourné en Colombie. Au début de l'année 1999 Kasimierz Stelmach a été remplacé par Florian Kapusciak.

### **Les objectifs du CIF**

La mission du CIF est de cultiver la vocation de chaque confrère pour suivre le Christ évangéliste des pauvres, comme membre de la Congrégation. Cette mission fondamentale est réalisée par les objectifs suivants.

1. Approfondir l'engagement personnel de chaque participant. Une connaissance plus profonde de St. Vincent et des Constitutions et l'expérience de la communauté parmi les participants contribuent à ce renouvellement personnel. Selon les anciens directeurs, l'objectif de renouvellement personnel est réalisé par l'expérience elle-même plutôt que par la session spécifique se concentrant sur le renouvellement personnel. Beaucoup de participants assimilent l'expérience du CIF à celle du Séminaire Interne.
2. Aider les participants à se connaître. Au CIF nous témoignons de la manière dont les talents et la bonté des confrères dépassent les

barrières de langue, de culture et de contexte. Voici la dynamique: pendant le temps qu'ils passent ensemble les confrères construisent spontanément la communauté.

Je voudrais dire ceci: Le renouvellement personnel et la construction de la communauté qui se produisent au CIF dépendent d'une manière significative de l'empressement et du conditionnement de chaque participant. Le CIF n'est pas conçu comme traitement thérapeutique, ni en vue de la direction spirituelle. Et encore des choses merveilleuses se produisent parce que les participants apportent et contribuent à la session. Le CIF n'est pas un lieu où l'on cherche à solutionner un problème. C'est plutôt un lieu où l'on approfondit son engagement à la vie missionnaire.

3. Promouvoir l'unité et l'internationalité de la Congrégation. Quand des confrères des différentes parties du monde se retrouvent ensemble, ils se rendent compte que parmi les différences dans la formation en raison de l'adaptation culturelle, ils possèdent le même esprit et l'aspiration. En même temps, l'expérience de communauté au CIF donne aux participants le sens de l'appartenance à quelque chose de plus grand qu'eux-mêmes et de leurs propres Provinces. Le CIF fournit le cadre pour une expérience d'une communauté vraiment internationale.
4. À promouvoir la collaboration interprovinciale. Des différentes manières dont cela arrive: les confrères s'enrichissent en vivant et en formant la communauté, les confrères de Provinces différentes partagent leur connaissance et expérience, les Provinces soutiennent la participation d'autres Provinces par des fonds de bourse. Nous souhaitons que lorsque les participants retournent dans leurs propres Provinces ils entreprennent des initiatives qui pourront favoriser la collaboration avec des confrères d'autres Provinces qu'ils auront rencontrés au CIF.

## Les programmes de CIF

1. La colonne vertébrale du **CIF** consiste en un programme long de trois mois de formation continue. Les aspects de la vie Vincentienne tels qu'ils sont prévus selon les Constitutions et Statuts sont traités par des présentations en profondeur par des experts. Cela est enrichi par un regard chez St Vincent et sa vie, l'histoire de la Congrégation et complété par des visites des lieux vinciens.
2. Le **Programme Héritage** a commencé en 2000. Il est destiné aux confrères qui ont une grande expérience de la vie en commu-

nauté et du ministère. Ici, il y a moins d'apports venant d'experts ; à la place, ce sont les participants qui sont les experts et partagent leur expérience.

3. **La Formation de *leadership-serviteur*.** Cela a été conçu comme une réponse au besoin de formation ressenti en vue de la direction parmi les confrères. Le premier programme de direction (*leadership*) en 2006 était pour des supérieurs locaux et d'autres leaders locaux ; le deuxième en 2008, pour les Visiteurs et d'autres leaders au niveau provincial.
4. **Session pour les Frères.** Vous avez entendu parler de la première réunion internationale des Frères au niveau de la Congrégation. Cela a été fait dans le contexte de la formation continue. Les frères participants attendent avec impatience de continuer le contact et la collaboration entre les Frères dans la Congrégation.

## Nos Propositions

Les chiffres montrent qu'il y a toujours de la place pour davantage de sessions au CIF, pour la session longue ou pour la session Héritage. Il y a des raisons pour lesquelles certaines Provinces ne peuvent pas envoyer des confrères en nombre plus important.

1. Il est difficile de libérer des confrères pendant trois mois. Encore, avec la planification avancée, cela peut être fait. Nous reconnaissons les efforts faits par des Provinces. Parce que des confrères ne pouvaient pas être libérés pendant trois mois, ils sont venus pour la session Héritage plus courte.
2. Le cours tel qu'il est fait à Paris est cher. À l'heure actuelle le coût de participation est de 5 000 euros pour la session longue et 2 000 euros pour la session Héritage. C'est un prix assez élevé pour beaucoup de Provinces, mais particulièrement pour celles qui peuvent avoir des confrères à envoyer mais se trouvent avec des énormes difficultés financières. Les chiffres que nous avons fournis montrent que les candidats potentiels pour le programme du CIF peuvent venir de ces Provinces.

Il existe un fonds de bourse. Chaque année le CIF reçoit de la Curie Généralice 10 500 euros. Cela est complété par des dons de quelques Provinces généreuses. La pratique que nous suivons est d'offrir une demi-bourse aux Provinces qui la demande d'elles mêmes, c'est-à-dire, 2 500 euros par participant pour la session longue et 1 000 euros pour la session Héritage. Ce que nous avons est fortement limité, tandis que des Visiteurs en nombre croissant ont demandé des bourses.

## **Que pouvons-nous faire ?**

Le CIF est un organe créé pour répondre au besoin de la formation continue des confrères au niveau de la Congrégation. Si nous croyons que les confrères sont nos ressources les plus importantes et que la formation continue des confrères est d'importance vitale, nous devons rassembler nos ressources.

1. Nous voudrions encourager les Provinces à faire le sacrifice pour l'avenir en libérant des confrères pour qu'ils puissent participer aux programmes du CIF. Une aide financière peut être demandée à des institutions d'aide à l'extérieur de la Congrégation. Nous comprenons que, dans bien des cas, il est beaucoup plus facile de garantir le financement pour des projets d'apostolat que pour la formation de nos membres. Il existe, cependant, des possibilités dont les Provinces peuvent profiter.
2. La participation au CIF pour des confrères des Provinces plus pauvres a été possible grâce à l'aide généreuse de certaines Provinces. Nous voudrions continuer à faire appel aux Provinces en vue du partage des ressources en contribuant au fonds de bourse du CIF.
3. Cette Assemblée peut recommander au Supérieur Général et à son Conseil quelques voies spécifiques pour que la formation continue des confrères soit soutenue pendant une longue période au niveau de la Congrégation.

Nous avons une autre proposition : que le programme du CIF soit ouvert à d'autres membres de la Famille Vincentienne. Dans le passé nous avons des participants parmi les Frères de Notre Dame de la Pitié, Congrégation Vincentienne et plusieurs laïcs. Nous continuerons avec les sessions de programme de formation continue pour les confrères. Ce sera un nouveau programme puisque le programme pour les confrères est centré sur les Constitutions et les Statuts. Nous pouvons mettre sur pied un programme en collaboration avec les représentants des autres branches de la Famille Vincentienne. En même temps, cependant, nous accèderons au besoin exprimé de la formation Vincentienne parmi les leaders des autres branches de la Famille Vincentienne. Il nous aidera à définir de manière plus concrète et précise les besoins des participants plus diversifiés et ils définiront le contenu et la méthodologie qui correspondra le mieux aux besoins exprimés.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.